QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Titre de civilité _____

Nom usuel _____

Nom d'état civil _____

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) _____

Lieu de naissance _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Profession actuelle _____

Profession précédente _____

Nationalité _____

Nom et prénoms du père _____

Lieu de naissance _____

Date de naissance _____

Nom et prénoms de la mère _____

Lieu de naissance _____

Date de naissance _____

TEL : Portable _____ **Professionnel** _____

Domicile _____ **E-mail** _____

Divorcé(e) de :

Tribunal qui a prononcé le divorce :

Date du jugement de divorce :

Séparé(e) de corps de :

Tribunal qui a prononcé la séparation de corps :

Date du jugement de séparation de corps :

Veuf / Veuve de :

Lieu et date du décès du conjoint :

POUR LES ETRANGERS, préciser :

- N° de carte de séjour de résident :
- Date de délivrance :

- Date d'entrée en France :
- Décret de naturalisation en date du : Numéro :

CONJOINT – PARTENAIRE – CONCUBIN (1)

Titre de civilité _____
Nom usuel _____
Nom d'état civil _____
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) _____
Lieu de naissance _____
Date de naissance _____
Adresse _____
Profession actuelle _____
Profession précédente _____
Nationalité _____
Nom et prénoms du père _____
Lieu de naissance _____
Date de naissance _____
Nom et prénoms de la mère _____
Lieu de naissance _____
Date de naissance _____

TEL : Portable _____ **Professionnel** _____
Domicile _____ **E-mail** _____

Divorcé(e) de :
Tribunal qui a prononcé le divorce :
Date du jugement de divorce :
Séparé(e) de corps de :
Tribunal qui a prononcé la séparation de corps :
Date du jugement de séparation de corps :
Veuf / Veuve de :
Lieu et date du décès du conjoint :

POUR LES ETRANGERS, préciser :

- N° de carte de séjour de résident :
- Date de délivrance :

- Date d'entrée en France :
- Décret de naturalisation en date du : Numéro :

REGIME MATRIMONIAL

Lieu et date du mariage :

Contrat de mariage : OUI - NON (1)

Si OUI, préciser :

. Régime adopté :

. Date du contrat de mariage :

. Nom et adresse du notaire :

Est-il intervenu un changement de ce régime : OUI - NON (1)

Si OUI nouveau régime : Date :

PACS

PACS : OUI - NON (1)

Si oui, date du contrat :

Si contrat authentique, indiquer :

. Nom et adresse du notaire :

Si contrat sous signature privée, indiquer :

. Tribunal de :

ENFANTS

Nombre d'enfants :

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES dont vous dépendez :

(1) rayez la mention inutile.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : guyot.bancaud@notaires.fr ou cil@notaires.fr. Si les personnes estiment, après avoir contactées l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.